

ÉQUIPE RICHARD BÉLANGER
RAPPORT FINANCIER
D'UN PARTI POLITIQUE AUTORISÉ
31 DÉCEMBRE 2013

ÉQUIPE RICHARD BÉLANGER

RAPPORT FINANCIER

31 DÉCEMBRE 2013

SOMMAIRE

Rapport de l'auditeur indépendant	1 - 2
Résultats	3
Évolution de l'actif net non affecté	4
Bilan	5
Flux de trésorerie	6
Notes complémentaires	7 - 8
Renseignements complémentaires	
Section 1 Liste des électeurs dont le total des contributions dépasse 100 \$	9
Section 2 Emprunts et cautionnements	10
Section 3 Sommes recueillies à l'occasion d'activités ou de manifestations à caractère politique	11
Section 4 Établissements financiers où sont déposées les sommes recueillies	12
Section 5 Conciliation des reçus	13

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

À la direction de
ÉQUIPE RICHARD BÉLANGER

Nous avons effectué l'audit du rapport financier ci-joint du parti politique ÉQUIPE RICHARD BÉLANGER, qui comprend le bilan au 31 décembre 2013, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net non-affecté et des flux de trésorerie pour l'exercice initial de quatre mois terminé à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour le rapport financier

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ce rapport financier conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation du rapport financier exempt d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur le rapport financier, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que le rapport financier ne comporte pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en oeuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans le rapport financier. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que le rapport financier comporte des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne du parti politique portant sur la préparation et la présentation fidèle du rapport financier afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du parti politique. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble du rapport financier.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit assortie d'une réserve.

Fondement de l'opinion avec réserve

En raison de la nature propre des opérations financières d'un parti politique municipal, il n'est pas possible d'auditer de façon satisfaisante si les contributions et autres produits et charges ont tous été comptabilisés. Par conséquent, notre audit de ces montants s'est limité aux montants comptabilisés dans les livres comptables du parti.

Opinion avec réserve

À notre avis, à l'exception des incidences du problème décrit dans le paragraphe « Fondement de l'opinion avec réserve », le rapport financier donne, dans tous ses aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du parti politique ÉQUIPE RICHARD BÉLANGER au 31 décembre 2013, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice initial de quatre mois terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Autre point

Le présent rapport financier correspond au rapport financier exigé en vertu de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités.

⁽¹⁾ *Rochan Legault*

Montréal
Le 31 mars 2014

⁽¹⁾ CPA auditrice, CA, permis de comptabilité publique n° A122727

PRODUITS

Contributions	5 000 \$
Remboursement de dépenses électorales	12 862
	<hr/>
	17 862

CHARGES

Transferts faits à l'agent officiel	18 500
Honoraires professionnels	3 000
Frais bancaires	50
	<hr/>
	21 550

INSUFFISANCE DES PRODUITS SUR LES CHARGES (3 688) \$

ÉQUIPE RICHARD BÉLANGER

ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET NON AFFECTÉ

EXERCICE INITIAL DE QUATRE MOIS TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2013

Page 4

SOLDE AU DÉBUT	-	\$
Insuffisance des produits sur les charges	(3 688)	
SOLDE À LA FIN	(3 688)	\$

Les notes complémentaires font partie intégrante du rapport financier.

ÉQUIPE RICHARD BÉLANGER

BILAN

31 DÉCEMBRE 2013

Page 5

ACTIF

COURT TERME

Encaisse 450 \$
Débiteurs 12 862

13 312 \$

PASSIF

COURT TERME

Créditeurs 3 000 \$
Billets à payer, 5%, remboursables sur demande 14 000

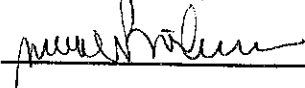
17 000

ACTIF NET NÉGATIF

Non affecté (3 688)

13 312 \$

APPROUVÉ PAR,



, représentant

Les notes complémentaires font partie intégrante du rapport financier.

ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT

Excédent des produits sur les charges	(3 688) \$
Variation nette des éléments hors caisse liés au fonctionnement	
Débiteurs	(12 862)
Créditeurs	3 000
	<hr/>
	(13 550)

ACTIVITÉ DE FINANCEMENT

Billets à payer	14 000
	<hr/>
AUGMENTATION DE L'ENCAISSE	450
ENCAISSE AU DÉBUT	-
	<hr/>
ENCAISSE À LA FIN	450 \$

1. STATUTS CONSTITUTIFS ET AUTORISATION

Le parti politique a été autorisé par le Directeur Général des Élections, en vertu de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, le 4 septembre 2013.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Le rapport financier a été dressé selon les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif de la Partie III du Manuel de l'ICCA et comprennent les principales méthodes comptables suivantes :

CONSTATATION DES PRODUITS

Les contributions sont comptabilisées comme produits au cours de l'exercice où elles sont encaissables.

Le remboursement des dépenses électorales sont comptabilisées au fur et à mesure que les dépenses sont engagées et calculées en fonction des lois et règlements en vigueur.

INSTRUMENTS FINANCIERS

Évaluation des instruments financiers

Le parti politique évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers à la juste valeur, sauf dans le cas de certaines opérations qui ne sont pas conclues dans des conditions de concurrence normale.

Il évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût après amortissement, à l'exception des placements dans des instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif, qui sont évalués à la juste valeur. Les variations de juste valeur sont comptabilisées dans les résultats.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement se composent de l'encaisse et des débiteurs.

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement se composent des créditeurs et des billets à payer.

TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

La politique du parti consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires incluant les découverts bancaires dont les soldes fluctuent souvent entre le positif et le négatif et les dépôts à terme dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition. De plus, les dépôts à terme que le parti politique ne peut utiliser pour les opérations courantes parce qu'ils sont affectés à des garanties ne sont pas inclus dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie.

3. CONTRIBUTIONS

Cinq contributions sont supérieures à 100 \$ et totalisent 5 000 \$. Il n'y a eu aucune contribution inférieure à 100 \$.

4. INSTRUMENTS FINANCIERS

POLITIQUE DE GESTION DES RISQUES

Le parti politique, par le biais de ses instruments financiers, est exposée à divers risques. L'analyse suivante fournit une mesure des risques à la date du bilan.

RISQUE DE CRÉDIT

Le parti politique minimise son risque de crédit en ne comptabilisant, à titre de remboursement de dépenses électorales, que celles dont le recouvrement est raisonnablement sûr en vertu de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités.

ÉQUIPE RICHARD BÉLANGER

SECTION 1

LISTE DES ÉLECTEURS DONT LE TOTAL DES
CONTRIBUTIONS DÉPASSE 100 \$

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2013

Page 9

Nom et prénom de l'électeur	Adresse du domicile	Date	Reçu	
			No.	Montant
BÉLANGER, RICHARD	L'ILE BIZARD, QC, H9E 1C2	20-09-2013	586241	1 000,00 \$
DUGAS, ÉRIC	STE-GENEVIÈVE, QC, H9H 1C7	20-09-2013	586245	1 000,00
GIBB, DIANE	L'ILE BIZARD, QC, H9C 2H5	20-09-2013	586243	1 000,00
LITTLE, CHRISTOPHER	L'ILE BIZARD, QC, H9C 2Z4	20-09-2013	586242	1 000,00
ROBERT, FRANÇOIS	L'ILE BIZARD, QC, H9C 1C4	20-09-2013	586244	1 000,00
				5 000,00 \$

ÉQUIPE RICHARD BÉLANGER
SECTION 2
EMPRUNTS ET CAUTIONNEMENTS

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2013

Page 10

EMPRUNTS

Nom, Prénom et adresse du prêteur	Date de l'emprunt	Taux d'intérêt	Solde au début	Montant emprunté dans l'exercice	Montant remboursé dans l'exercice	Solde à la fin	Intérêts payés dans l'exercice
Bélangier, Richard, Bizard, Qc, H9E 1C2	20-09-2013	5%	- \$	3 000 \$	- \$	3 000 \$	- \$
Dugas, Éric, Geneviève, Qc, H9H 1C7	20-09-2013	5%	- \$	2 000 \$	- \$	2 000 \$	- \$
Little Christopher, Bizard, Qc, H9C 2Z4	20-09-2013	5%	- \$	2 000 \$	- \$	2 000 \$	- \$
Gibb, Diane, Bizard, Qc, H9C 2H5	20-09-2013	5%	- \$	2 000 \$	- \$	2 000 \$	- \$
Robert, François, Bizard, Qc, H9C 1C4	20-09-2013	5%	- \$	2 000 \$	- \$	2 000 \$	- \$
Bélangier, Richard, Bizard, Qc, H9E 1C2	15-10-2013	5%	- \$	1 000 \$	- \$	1 000 \$	- \$
Dugas, Éric, Geneviève, Qc, H9H 1C7	15-10-2013	5%	- \$	500 \$	- \$	500 \$	- \$
Little Christopher, Bizard, Qc, H9C 2Z4	15-10-2013	5%	- \$	500 \$	- \$	500 \$	- \$
Gibb, Diane, Bizard, Qc, H9C 2H5	15-10-2013	5%	- \$	500 \$	- \$	500 \$	- \$
Robert, François, Bizard, Qc, H9C 1C4	15-10-2013	5%	- \$	500 \$	- \$	500 \$	- \$
TOTAL			- \$	14 000 \$	- \$	14 000 \$	- \$

CAUTIONNEMENTS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2013

S/O - AUCUN CAUTIONNEMENT

**ÉQUIPE RICHARD BÉLANGER
SECTION 3
SOMMES RECUEILLIES À L'OCCASION D'ACTIVITÉS OU
DE MANIFESTATIONS À CARACTÈRE POLITIQUE
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2013**

Page 11

S/O - AUCUNE ACTIVITÉ OU MANIFESTATION À CARACTÈRE POLITIQUE

<u>NOM DE L'ÉTABLISSEMENT</u>	<u>ADRESSE</u>	<u>N^o DU COMPTE</u>
BANQUE LAURENTIENNE	136, Boul. Jacques Bizard, L'Ile Bizard, Qc, H9C 2T9	49612-2 01

ÉQUIPE RICHARD BÉLANGER
SECTION 5
CONCILIATION DES REÇUS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2013

	A	B	C	D	E	F
No. de série des reçus officiels (ventilés par livret) DE : À :	Non utilisés et détenus en début de période (colonne F du rapport précédent)	Obtenus au cours de la période	Délivrés à des donateurs par le représentant officiel ou un solliciteur	Abîmés ou annulés (détail ci-dessous)	Perdus	Non utilisés et détenus à la fin de la période
586241-586250	0	10	5	0	0	5
586251-586260	0	10	0	0	0	10
586261-586270	0	10	0	0	0	10
586271-586280	0	10	0	0	0	10
586301-586310	0	10	0	0	0	10
586311-586320	0	10	0	0	0	10
586321-586330	0	10	0	0	0	10
586331-586340	0	10	0	0	0	10
586281-586290	0	10	0	0	0	10
586291-586300	0	10	0	0	0	10
	0	100	5	0	0	95